



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Angers, le 16 février 2024

Direction de la santé publique et environnementale
Département : Santé Publique et Environnementale -
Maine-et-Loire

Affaire suivie par : Carole DANZIN
02 49 10 41 07
ars-dt49-spe@ars.sante.fr

La Directrice de la santé Publique et
Environnementale

à

Préfecture de Maine-et-Loire
Direction de l'Interministérialité et du
développement durable
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

A l'attention d'Anne-Lise KOUDITEY

Objet : Procédure de **déclaration d'utilité publique** du projet de construction du centre pénitentiaire « Angers – Les Landes » à Loire-Authion.

Réf. : Votre courrier du 11 janvier 2024 - (un dossier fourni sur clé USB) reçu le 15 janvier 2024

Par courrier cité en référence, vous nous sollicitez, de nouveau, pour avis et recommandations sanitaires dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de construction du centre pénitentiaire « Angers-les Landes » situé sur la commune nouvelle de Loire-Authion.

Localisation du projet

Le projet de nouvel établissement pénitentiaire s'implante à l'intersection des communes de Loire-Authion et Trélazé dans le département de Maine-et-Loire (49). Le site est localisé au sud de la RD 347. La partie ouest du site sur la commune de Trélazé se situe dans le bois de Verrières. Le site est également constitué d'anciennes parcelles de pépinière et de maraîchage, de prairies, de parcelles agricoles cultivées et de deux plans d'eau. Le projet d'établissement pénitentiaire se localise principalement sur le territoire communal de Loire-Authion, sur une surface totale de 36,1 ha (périmètre DUP)

Situation au regard du PLUi ALM : Ce projet se situe pour partie en zone A (zone à vocation agricole) et autre partie en zone Naturelle soit N.

Rappel présentation du projet et du site d'implantation

Le projet consiste en la construction d'un établissement pénitentiaire, d'une capacité indicative de 850 places, sur une emprise d'environ 36,1 ha située sur les communes de Loire-Authion et Trélazé dans le département de Maine-et-Loire (49).

L'établissement projeté est de type centre pénitentiaire, c'est-à-dire qu'il accueille des personnes détenues (790 hommes et 60 femmes), pouvant être en attente de jugement ou pour lesquelles la justice s'est déjà prononcée en termes de condamnation. L'établissement pénitentiaire envisagé sera donc mixte.

ars-dt49-spe@ars.sante.fr

02 49 10 48 25

Cité Administrative – 26 ter rue de Brissac

49047 ANGERS cedex 01

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

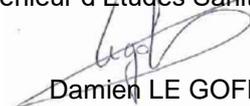
À la lecture de ce nouveau dossier, nous confirmons que les nuisances dans l'environnement concernées par ce projet ont bien été appréhendées (article L.1435-1 du code de la Santé publique). Les enjeux consistent donc, à ce que cette situation perdure voire s'améliore et à ce que l'édification de ce centre pénitentiaire soit imperceptible vis-à-vis des plus proches riverains afin de préserver leur santé.

En l'espèce, l'Agence Régionale de la Santé **émet un avis favorable sous réserves** que l'adoption des choix d'aménagement et l'implantation de ce centre pénitentiaire tiennent comptes des recommandations émises dans **l'avis rendu le 22 septembre 2023** par notre service (cf. en pièce jointe).

Le département « Santé Publique et Environnementale » de Maine-et-Loire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

P/ la Directrice de la Santé
Publique et Environnementale
et par délégation

L'Ingénieur d'Études Sanitaires



Damien LE GOFF